

Monsieur le commissaire enquêteur

Veuillez trouver ci-dessous quelques réflexions sur l'intégration comparée, dans notre Sud-Ouest Marnais, des parcs éoliens existants et du projet des Champeaux.

### **L'existant**

Les parcs éoliens mis en service entre 2013 et 2016 dans l'aire d'étude rapprochée du projet des Champeaux ont en commun un même gabarit de machine, avec des turbines de 2 MW et des pales de 90 ou 100m de diamètre pour une hauteur en bout de pale de 120 ou 130m.

Leur acceptabilité réside dans la taille "raisonnable" de ces turbines et dans leur implantation à bonne distance des villages. La plus proche des éoliennes de La Bertine, par exemple, est située à 1250m de l'Abbaye et à 1600m de la mairie de Nesle.

### **Et l'avenir ?**

Le projet des Champeaux nous a été présenté comme particulièrement soucieux de préserver "l'harmonie paysagère" et la qualité de vie des populations riveraines. Pour rassurer les habitants de Nesle et des Essarts, Mme Delphine Henri, Directrice de Siemens Gamesa Renewable France s'est engagée le 8 novembre 2019 sur l'éloignement (1100m) et la taille des futures machines.

2) Afin de limiter l'impact paysager et par souci de cohérence avec les parcs éoliens voisins, **le modèle d'éoliennes retenu aura une hauteur maximale en bout de pale de 150 mètres.**

Pour éviter tout doute, cet engagement ne peut remplacer le cadre juridique existant à ce jour, rappelé ci-dessus, auquel il peut s'ajouter mais ne peut pas déroger. Ainsi, même si le cadre légal rappelé ci-dessus nous permettait d'implanter une éolienne, nous nous en abstiendrions pourtant dès lors que les conditions de notre engagement ne seraient pas également respectées.

Siemens Gamesa Renewable Energy France prend ces engagements au profit de votre Commune, ainsi que de chacun de ses habitants, actuels comme à venir.

Siemens Gamesa Renewable Energy France s'engage à faire reprendre ces engagements par toute société qui serait créée spécialement pour le projet éolien.

Au nom et pour le compte de Siemens Gamesa Renewable Energy France, que je représente.

Le 08/11/2019, à Saint-Priest,

Delphine HENRI

Mais ou en est on quatre ans plus tard ?

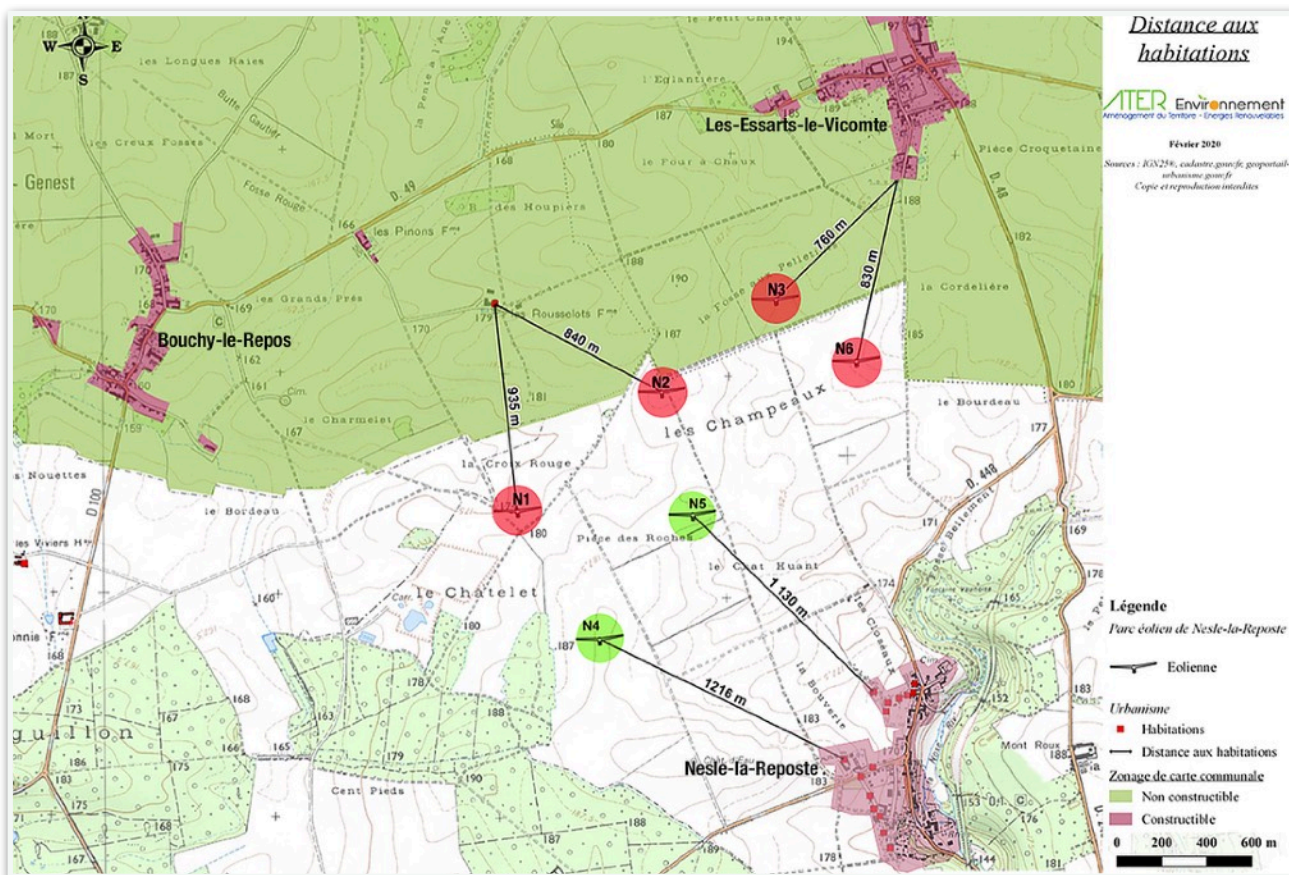
Siemens Gamesa nous a présenté un premier projet avec des machines qui respectaient son engagement de hauteur maximale, mais avec des pales tellement grandes (132m de diamètre) qu'elles semblaient vouloir racler le sol. Pas du tout la silhouette des éoliennes que nous connaissions...

Puis le porteur de projet a été "contraint par la DREAL" d'augmenter la hauteur des machines de 150m à 184m, leur diamètre de rotor de 132m à 155m et leur puissance de

3,45 MW à 5 MW, voir même 6,6 MW, depuis que le projet a été repris par SSE Renewable, dont la directrice est...Mme Delphine Henri.

Avec des turbines 50% plus hautes, 80% plus grandes et 2,5 à 3 fois plus puissantes que celles des parcs existants, peut-on encore parler d'intégration paysagère ?

Et qu'en sera t-il du respect de la qualité de vie des riverains avec 4 des 6 machines situées entre 800 et 900m des habitations ?



Certes, c'est légal, puisque la distance minimum aux habitations est fixée en France à 500m. Mais légal par rapport à une réglementation qui est la plus laxiste d'Europe, et qui n'a pas bougé depuis 2010, époque où les éoliennes faisaient 90m de haut.

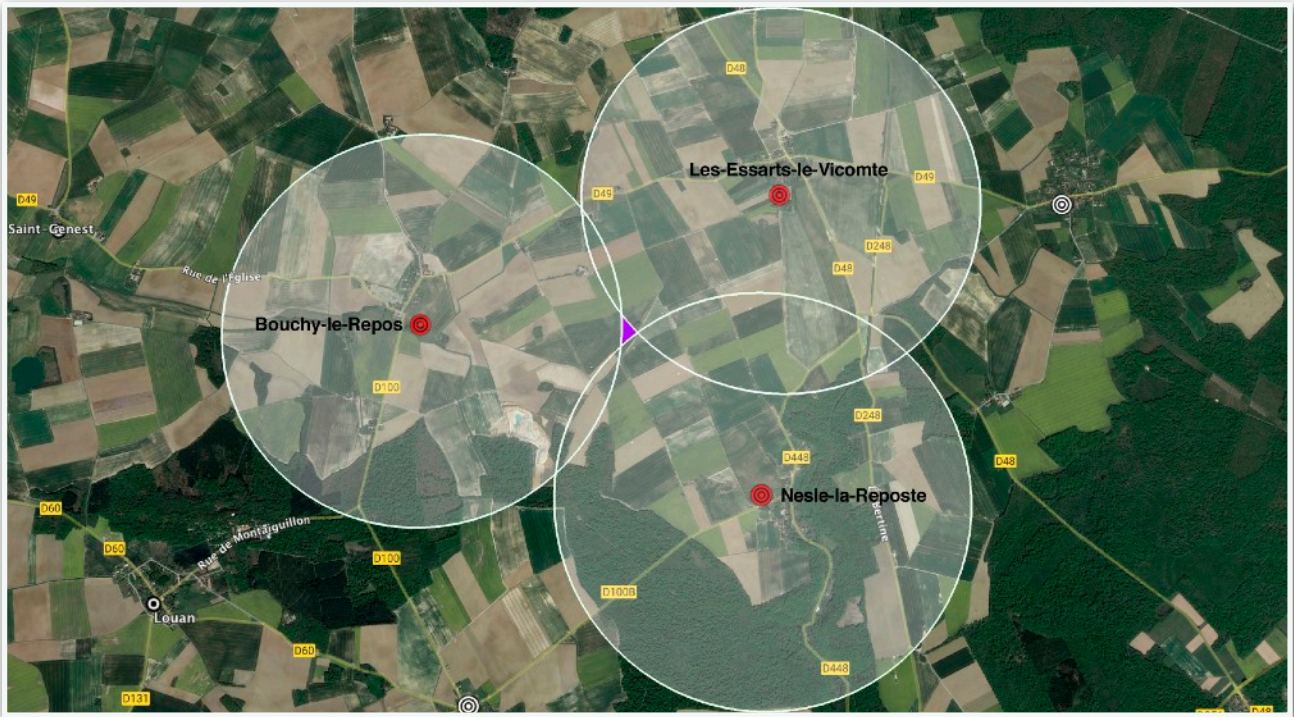
Le bon sens voudrait que l'éloignement des éoliennes soit proportionnel à leur taille, et donc que pour des machines deux fois plus grandes, la distance minimum soit de 1000m.

C'est le projet qu'on soutenu successivement le sénateur Jean Germain, en 2015, puis, au fil des ans, les députés Marc Le Fur, Emmanuel Maquet et Julien Aubert.

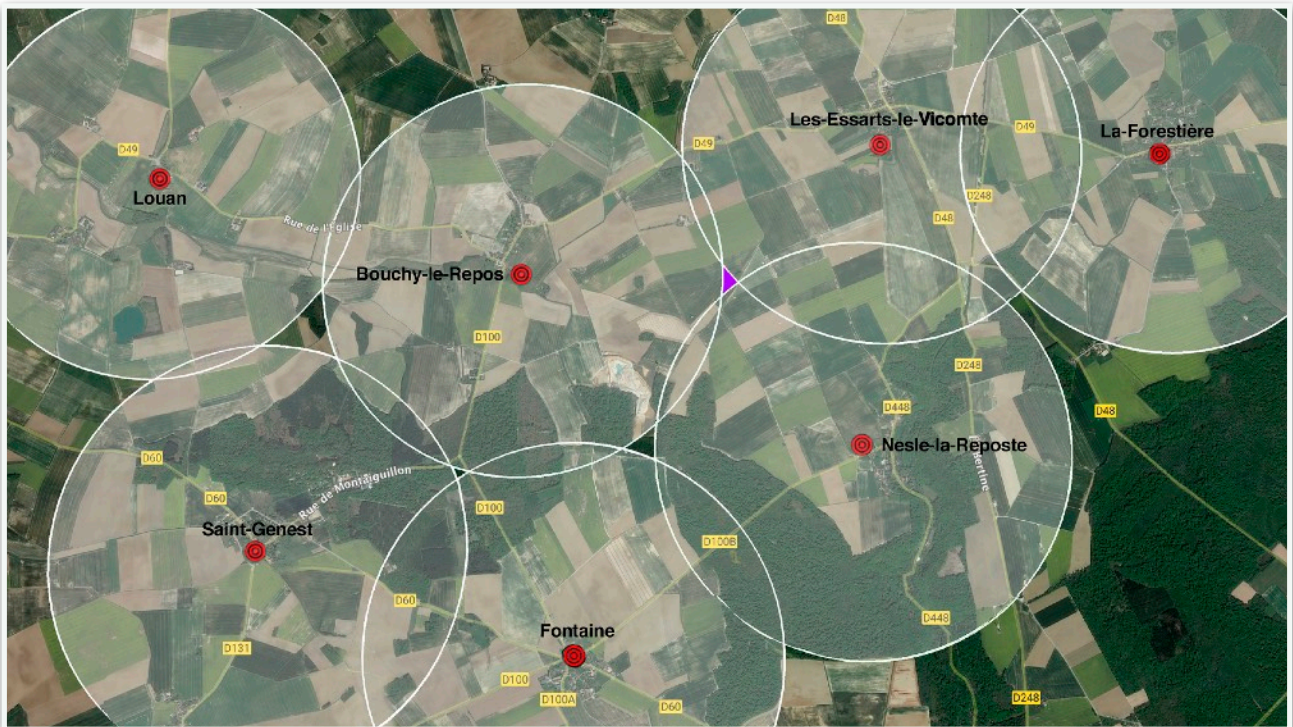
Sans succès, car à chaque proposition de loi le lobby éolien est monté aux créneaux en affirmant (sans aucune preuve) qu'une telle distance réduirait de 75% la zone d'implantation potentielle des éoliennes.

**Sur cette base minimum d'un éloignement de 1000m, 4 des 6 éoliennes du projet des Champeaux sont hors la loi.**

Et c'est encore pire si on prend en compte **la règle des 10xH**, appliquée en Bavière, et préconisée par l'Académie de Médecine en 2022, qui recommande un **éloignement minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne**, soit 1840m dans le cas des Champeaux.



Avec une telle mesure d'éloignement des éoliennes, la seule vraiment respectueuse des populations, **il serait impossible d'implanter** entre nos 3 villages, à peine distants de 2280m à 3200m, **plus de 1 éolienne** (dans le petit triangle violet entre les 3 cercles).



Et la situation de Nesle, Les Essarts et Bouchy-le-Repos est la même pour toute l'aire d'étude éloignée du projet des Champeaux.

**Notre terroir de bocage, avec de nombreux boisements et des villages à peine éloignés de 2500 à 3500m, est incapable d'accueillir les éoliennes géantes du projet des Champeaux dans des conditions de respect minimum de l'environnement et de la qualité de vie des riverains.**